Image not found or type unknown

Début location et dépôt de garantie

Par **Stephane Arsaguet**, le **15/12/2016** à **20:52**

Bonsoir à tous et mer i de votre intérêt

Voilà je viens d'emménager samedi...le propriétaire pour la caution m'avait dit que ça ne le dérangé pas que ce soit mon employeur qui lui fasse un chèque...mon patron ma donc fait un chèque 15j avant...entre temps la société es passé en redressement judiciaire ce qui fait que le chèque es revenu au propriétaire impayé...
Je lui ai remis le chèque vendredi à la remise des clés et signature du bail.
Il devait me faire une copie du bail etc mais je n'ai toujours rien eu...
Et ce soir il m'appelle en me disant qu'il voulait la caution en liquide demain ou je devrait partir...
Est ce qu'il a le droit de faire cela? Et surtout à t'il le droit de me mettre dehors sachant que l'on a une petite fille de deux ans?
Merci à tous c'est urgent!

Par **Visiteur**, le **15/12/2016** à **21:00**

Vsr,
C'est un peu gros ! Votre employeur, en difficulté et ne pouvant l'ignorer, vous fait un chèque en bois !!!

Un dépôt de garantie non payé, comme une attestation d'assurance non remise est un cas d'annulation de bail.

Que disent les clauses résolutoire de votre contrat de location ?

Par **Stephane Arsaguet**, le **15/12/2016** à **21:09**

Oui je pense qu'il le savait pertinemment...mais il pensait que le chèque serait encaissé le jour où il me la fait et donc serait passé...oui électricité et eau sont ouvert à mon nom et oui le logement es assuré bien évidemment

Par **Visiteur**, le **15/12/2016** à **21:20**

Et vous, le saviez vous ?
Le juge pourrait supposer qu'il y a eu complicité entre vous et l'employeur pour obtenir ce logement.

Ce sur dit ramy melette est erronné et malvenu sur un forum juridique

Pour prouver votre bonne foi devant le juge, vous avez intérêt à régler sans retard vos futurs loyers, car vous allez au devant d'ennuis.

Par **Stephane Arsaguet**, le **15/12/2016** à **21:33**

Non je n'ai était au courant que le vendredi de la signature du bail...après j'ai de quoi lui paye la semaine prochaine juste qu'il ne veut pas attendre...
Après j'ai toujours paye mes loyers

Par **Visiteur**, le **15/12/2016** à **21:56**

Ok Stéphane, il ne fera rien d'ici là, tenez votre engagement la semaine prochaine et il sera contraint de vous considérer positivement. Bonne chance pour l'avenir

Par **Stephane Arsaguet**, le **15/12/2016** à **22:00**

J'espère...je craint juste pour ma fille...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés